



Nou lé Kapab !

Le Journal de l'Az Do Fèr

N°011

TÉMOIGNAGES DES JEUDI 10 ET VENDREDI 11 NOVEMBRE 2011 •

Annnonce du plan de rigueur :

De plus en plus d'austérité

Le troisième plan d'austérité annoncé par Nicolas Sarkozy fin octobre vient d'être dévoilé par le Premier ministre, François Fillon, qui a mis à exécution les directives politiques du chef d'État. Tous les secteurs d'activité ont été touchés, de la restauration à l'aide à la personne en passant par le gel des salaires des ministres et la réduction des subventions des partis politiques.

Le porte-monnaie va s'amoindrir. Cette fois, le gouvernement prévoit un «effort supplémentaire de 65 milliards d'euros en 2013» pour «atteindre 0 déficit en 2016». Mais avant cela, une série de mesures a été annoncée pour économiser entre 6 et 8 milliards d'euros.

Des mesures en cascade

Parmi elles, gel du salaire des hommes politiques, y compris celui du président de la République qui s'était largement augmenté en arrivant. Les dépenses pour les campagnes électorales seront limitées ainsi que les aides pour les partis politiques abaissées à 5%. En dépit de la mobilisation de la jeunesse contre la réforme de la retraite, qui prévoit le passage de 60 à 62 ans de l'âge de la retraite, celle-ci sera accélérée.

Dans le secteur tertiaire, le Premier ministre a annoncé une hausse de la TVA de 5,5% à 7% dans



Parmi les mesures prises par le gouvernement, dans le secteur tertiaire, le Premier ministre a annoncé une hausse de la TVA de 5,5% à 7% dans la restauration, l'hôtellerie et les travaux du logement.

la restauration, l'hôtellerie et les travaux du logement. Un prélèvement forfaitaire libératoire sera fait sur les revenus de l'épargne qui passe de 19% à 24%. De plus, une surtaxe sur les bénéfices des grandes sociétés réalisant plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires devra être créée.

Concernant les prestataires des aides sociales, l'État a décidé d'indexer les prestations sociales sur la croissance qui vient d'être revue à la baisse, de 1,75% à 1% pour 2012, et non plus sur l'inflation, qui se situe autour de 2% par an. Ce qui veut dire que les allocations devraient augmenter si la croissance augmente. Les dernières estimations ont été revues à la baisse, car la prévision de croissance pour 2012 est ramenée de 1,75% à 1%.

Les plus démunis victimes de la politique UMP

L'indexation des prestations sociales concerne aussi bien les allocations familiales que les pensions de retraite, mais pas les «minima» sociaux (RSA-socle minimum vieillesse, Allocation adulte handicapé...). Le gouvernement a également indiqué que la

hausse des dépenses d'assurance-maladie sera ramenée à 2,5% contre 2,8% pour 2012, ce qui devrait augmenter le budget santé des ménages, avec la précédente hausse des mutuelles et des prestations des médecins traitants.

Le gel des dotations de l'État envers les collectivités territoriales aura également un impact pour les prestataires des aides sociales. En effet, le transfert des compétences a conduit le Conseil général à reverser les minima sociaux. L'indexation des prestations sociales sur la croissance aura un effet stagnant, si ce n'est diminutif, en raison des réductions budgétaires des collectivités. La politique UMP, visant à protéger les plus riches, notamment les fortunes de Liliane Bettencourt ou encore de Arnaud Lagardère, s'acharne sur les plus pauvres, et notamment ceux qui ont besoin des aides sociales pour vivre, si ce n'est survivre. A La Réunion, 1/3 des Réunionnais bénéficient des minima sociaux, plus de 29% sont au chômage et 49% de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté. Force est de constater qu'à La Réunion, la situation sociale et économique va se détériorer et qu'une nouvelle politique doit être mise en place en fonction des spécificités de l'île.

Édito

Efforts inégaux

«De façon inhabituelle, le Conseil régional arrive en tête des annonceurs au troisième trimestre, devant les opérateurs SFR et Only, le concessionnaire Renault et l'opérateur Orange», voilà ce que l'on pouvait lire cette semaine dans la presse locale.

Pas de grandes surprises, car nombreux sommes-nous à avoir fait la remarque depuis plus d'un an: «la Région communique beaucoup», pour ne pas dire «trop».

Communiquer pourrait être un simple choix sans de trop grandes conséquences... Mais en ces temps de rigueur, on surveille un peu plus les finances... et toutes ces communications ont bien évidemment un coût.

Au niveau national, la Cour des comptes a récemment épinglé le budget communication du gouvernement, pointant du doigt particulièrement l'opacité du dispositif, les montants dépensés et leur pertinence.

Dans le même registre, alors que les travailleurs ont de plus en plus de mal à trouver un travail, et encore plus un travail décent, la rémunération du chef de l'État a été gelée aux environs de 19.000 euros par mois.

Alors que l'on demande aux Français de se serrer encore un peu plus la ceinture pour rééquilibrer les comptes de l'État, force est de constater que les efforts demandés ne sont pas les mêmes pour tous. Et c'est bien là le problème.

Les chiffres de la semaine :

365.000

C'est le nombre de publicités diffusées depuis le début de l'année dans notre département. Pour la première fois, la Région Réunion est le premier annonceur de La Réunion, loin devant les plus grandes entreprises. Reste à connaître maintenant le coût de ce marché publicitaire excessif payé par les contribuables.

880

C'est la taille, en km carrés, de l'iceberg qui est en train de se détacher du glacier de Pine Island, en Antarctique. De tels icebergs se forment périodiquement dans l'Antarctique. Le dernier en date s'était détaché du glacier de Pine Island en 2001 et les scientifiques s'attendaient à ce que ce phénomène se reproduise rapidement. L'iceberg qui devrait être formé en début d'année prochaine aura une taille équivalente à la ville de New York, soit 880 km carrés.

7%

C'est le nouveau montant de la TVA intermédiaire, contre 5,5% auparavant, annoncée lundi par le Premier ministre, François Fillon, dans le cadre du nouveau plan d'économies. Cette nouvelle mesure d'austérité touchera tous les secteurs d'activité: le bâtiment, l'hôtellerie, la restauration... mais aussi le monde de l'édition et bien d'autres domaines de notre quotidien.

Violences faites aux femmes :

Des avancées, mais encore beaucoup à faire !

Disputes, crises de jalousie, séparation, refus de divorce, violences conjugales... les femmes punching-ball seraient deux fois plus nombreuses à La Réunion qu'en France hexagonale. Du coup, le taux d'hommes violents serait plus élevé sous le soleil... la faute à la crise, à la précarité, à la société, au système patriarcal, à l'image de plus en plus dégradée de la femme devenue corps-objet publicitaire, la faute à la fatalité, la faute à personne? Le sujet choque l'opinion publique, indigne la femme émancipée, mobilise dans les marches blanches, rassemble les féministes et continue à faire couler de l'encre. Parlons-en...

Pour pouvoir mettre des mots et définir cette violence chiffrée, apparaissant sans cesse sous forme de statistiques qui agrémentent les pages des faits divers de nos médias locaux, les violences faites aux femmes désignent des violences en situation de couple ou hors du couple. Selon les champs d'observation sur lesquels l'Observatoire régional de la santé a travaillé pour son enquête,



La femme n'est ni un objet, ni une possession!
Elle est avant tout une personne à chérir.

les violences peuvent être verbales (menaces de mort, injures), économiques (spoliations, contrôle des biens matériels, interdiction de travailler), matérielles (dégradations volontaires, confiscation ou vol de documents) ou encore, physiques (coups avec ou sans l'utilisation d'un objet, strangulations, séquestrations, agressions sexuelles, viols, actes de tortures ou de barbarie). Ces violences peuvent aller loin... parfois jusqu'à l'homicide.

Plus loin que de simples désignations, ces mots recouvrent des réalités encore trop subies, par ces femmes à qui l'ont rend toujours hommage lorsqu'il est trop tard...

À La Réunion, 15% des femmes se déclarent victimes de violences contre 9% en France hexagonale. Ce sont en moyenne trois plaintes par jour qui sont déposées et dans 80% des cas, c'est pour des violences physiques.

De la violence faite aux femmes, certains

parleront de phénomène de société, de fléau régional, de problème universellement reconnu... l'essentiel est de ne pas tomber dans la fatalité. La lutte contre la violence faite aux femmes s'inscrit dans la lignée des combats historiques menés pour le respect, l'égalité et les droits des femmes. Il faut admettre que ce problème est pris en considération même si les efforts en la matière doivent redoubler d'intensité. Plus loin, de nombreuses pistes de réflexions doivent être approfondies.

Gérer les conséquences de ces violences est une chose, mais il ne faut pas oublier de traiter les causes, en d'autres termes, le problème à la racine.

Pour répondre à ce fléau, la lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée «grande cause nationale» en 2010. Cette priorité s'est traduite dans la loi du 9 juillet 2010, qui donne des moyens supplémentaires afin de prévenir les violences. Mais force est de constater que le compte n'y est pas encore notamment en ce qui concerne les finances.

Le travail des associations dans l'accompagnement et la prise en charge des ces femmes est primordial. Au niveau local, ce sont les militantes de l'Union des Femmes Réunionnaises (UFR) qui ont été les pionnières dans ce domaine. Aujourd'hui encore, elles continuent un travail commencé il y a des années. Une permanence quotidienne est tenue pour venir en aide aux femmes victi-

mes de violences conjugales. L'UFR reçoit un appel de femme chaque jour et assure une prise en charge complète et un suivi des victimes: de la prise d'un certificat médical, à la prise de contact avec un avocat, ce sont également une écoute et un soutien que ces femmes peuvent trouver auprès des associations.

Beaucoup de femmes n'osent pas rompre le silence

Malgré des avancées dans la prise en charge des femmes victimes de violence, l'un des obstacles réside dans le fait que beaucoup n'ose pas faire la démarche et rompre le silence. Conditionnée dans des schémas sociaux et parentaux qui les placent dans cette position d'infériorité, la femme soumise a du mal à quitter ce statut pour une émancipation assumée. Les représentations de nos femmes véhiculées par l'image, en particulier par la publicité, révèlent la difficulté de sortir des schémas types imposés par des millénaires de discriminations et de stigmatisations des femmes. Le combat des associations féministes et les luttes, en matière de droit des femmes, en général, révèlent des problèmes d'éducation directement liés à la conception des premières représentations quant à la place des femmes.

En attendant de changer les perceptions, à la fois celle des hommes sur les femmes et celle des femmes sur elles-mêmes... il est primordial de rompre le silence!

Précarité croissance chez les jeunes

Le Secours catholique a analysé dans son rapport publié, le 8 novembre, la montée de la précarité chez les jeunes et le décrochage d'une partie des 18-25 ans. En 2010, 12% des situations rencontrées dans les permanences du Secours concernaient les moins de 25 ans.

Sur son site le Secours catholique explique que «les jeunes subissent de plein fouet la crise économique et sociale, ils sont plus diplômés, plus qualifiés que les générations précédentes, mais paradoxalement plus précaires. Ils cumulent tous les risques et toutes les difficultés. Ils devraient bénéficier d'un certain nombre de droits (formation, emploi, santé, logement), mais ce n'est pas le cas». Fustigeant l'action, voire l'inaction de l'état, l'institution indique l'absence de l'état auprès des jeunes. «Ainsi, 30% des jeunes accueillis par le Secours catholique sont sans aucune ressource, 36% en logement précaire, et plus de 40% sont au chômage».

Le profil des jeunes a changé

Le stéréotype du jeune en marge de la société

et en colère contre ses parents existe toujours, mais voit arriver des jeunes avec des caractéristiques globales diverses, qu'ils soient dans une «extrême pauvreté» (17%), travailleurs (14%) ou en recherche d'emploi, étudiants, ou en formation (21%). Parmi ces catégories, le Secours catholique doit faire face chaque jour à des jeunes mères bénéficiaires du RSA (22%), des jeunes familles étrangères (9%) et des jeunes familles françaises (17%).

Les crises structurelles et conjoncturelles de la France ont entraîné un recul de l'emploi et une hausse du chômage, «le chômage des 18-25 ans rencontrés par le Secours catholique est nettement plus important qu'en 2000 (+7 points). Lorsque malgré tout, ils accèdent à un travail, il s'agit souvent d'un contrat précaire qui ne leur

donne pas droit aux indemnités de chômage», a précisé l'association.

Une génération précaire et désespérée

L'association a reçu plus de 106.000 jeunes dont 20.540 étudiants en situation difficile, «ces chiffres douloureux ne sont que la partie émergée de l'iceberg: beaucoup n'osent tout simplement pas venir demander de l'aide», a expliqué Julien Lauprêtre, président du Secours catholique.

Ce dernier ajoute qu'«avec la crise, la paupérisation gagne du terrain, les familles ont de plus en plus de difficulté pour soutenir financièrement les jeunes. On me parle de repli sur soi, d'égoïsme de notre société, je n'accepte pas cette explication, la pauvreté est bien là. (...) Qu'on ne me dise pas non plus que les jeunes qui dorment dehors l'ont choisi. La situation sociale a changé, le syndicat de la cloche n'existe plus!»

À La Réunion, 60% des jeunes sont au chô-



Selon le Secours catholique, «les jeunes subissent de plein fouet la crise économique et sociale, ils sont plus diplômés, plus qualifiés que les générations précédentes, mais paradoxalement plus précaires».

mage, 49% de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté et la population totale de l'île compte 54% de moins de 25 ans. La précarité, l'augmentation du chômage et la dégradation des conditions de vie sont exacerbées et devraient à terme pousser les jeunes dans la rue, afin que leurs droits soient respectés et leurs voix entendues par les décideurs politiques.

Ban Ki-moon au G20 :

«Un Pacte global sur l'emploi»

Il y a de ces interventions lors des grandes réunions des dirigeants de ce monde que tout le monde peut comprendre et qui, bien souvent, nous parlent bien plus que les allocutions de nos propres dirigeants. Malheureusement, ces interventions arrivent à nous beaucoup plus difficilement. Ainsi, l'intervention au G20 du secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-Moon, est quasiment passée inaperçue au profit de la crise grecque, pas faute pourtant d'avoir prévenu que «ce Sommet ne doit pas seulement consister à jouer les pompiers de la finance».

Après avoir dressé une énième fois un état très inquiétant de la situation notamment en ce qui concerne l'emploi, Ban Ki-moon n'a pas manqué de rappeler l'importance de la croissance, mais a aussi et surtout insisté sur les effets qu'elle devait apporter, à savoir de l'emploi. Alors que le chômage augmente presque partout et que les inégalités se creusent, le secrétaire général de l'ONU a indiqué que «certains parlent de reprise, mais que trop peu la ressentent», allant même jusqu'à parler de «monde déséquilibré».

Selon lui, «si la croissance est cruciale, nous savons aussi que la croissance ne signifie pas automatiquement des emplois», avant d'ajouter que «les responsables politiques doivent faire de l'emploi une priorité».

Un nouveau contrat social

Pour cela, Ban Ki-moon suggère un nouveau contrat social pour le 21^{ème} siècle. Ce nou-

veau contrat social doit, selon lui, inclure «un pacte global sur l'emploi» ainsi qu'«un socle de protection sociale avec des garanties solides pour les plus pauvres et les plus vulnérables».

De toute évidence, ce ne sont que des paroles qui, après tout, ne mangent pas de pain. Mais l'intervention du secrétaire général des Nations Unies a au moins le mérite de poser une question fondamentale, à savoir: quel est notre but?

Qu'allons-nous faire de la crise?

En effet, si le sauvetage des banques, du marché financier est une fin en soi et qu'il n'entraîne pas de véritables changements dans notre manière de penser, en prenant par exemple plus en considération l'aspect humain au lieu de l'aspect financier, si nous ne pouvons sortir grandis de ces dures heures, si la résolution de la crise fait perpétuer les inégalités sociales, l'injustice, alors



Manif contre le chômage.

Pour Ban Ki-moon, «les responsables politiques doivent faire de l'emploi une priorité».

nous aurons échoué. Finalement, notre problème n'est pas la crise, mais ce que nous en ferons. Les choix résident dans la volonté de vaincre momentanément en ne sortant pas du système, ou se remettre en cause, innover, changer notre manière de penser, changer le monde. On y revient: résister, c'est créer. Créer, c'est résister.

L'emploi à La Réunion

C'est un grand enjeu et ça devient plus

qu'urgent, d'autant que personne ne sait aujourd'hui quel est le seuil de tolérance des Réunionnais face aux chiffres du chômage. L'appel des Nations Unies à faire de l'emploi une priorité devrait nous autant que nous sommes nous interpellé. C'est un but que nous devons atteindre. D'un système créateur d'injustices et de chômeurs à l'impact des projets publics sur l'emploi en passant par la force de l'entrepreneuriat, autant de pistes qui sont à explorer.

Rapport sur le développement humain :

«Durabilité et équité : un avenir meilleur pour tous»

La semaine dernière, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a rendu son rapport sur le développement humain, intitulé «Durabilité et équité: un avenir meilleur pour tous». L'occasion de faire un bilan sur l'évolution de la situation, mais aussi, malheureusement, de pointer du doigt de nombreuses carences.

Même si des avancées sont constatées dans le développement des pays, il n'en demeure pas moins que les inégalités persistent, pire, certaines s'aggravent. C'est le cas notamment de la répartition des revenus qui s'est dégradée. En somme, le rapport attire l'attention sur la destruction de l'environnement qui s'accroît, et ses impacts sur les populations les plus pauvres qui, du coup, subissent «un double fardeau».

«La moitié des cas de malnutritions sont dus à des facteurs environnementaux»

Aussi, pour le développement des pays les plus pauvres, le PNUD insiste sur la nécessité de ne

pas suivre l'exemple des pays riches, en créant une dépendance aux énergies fossiles. Car, en effet, s'il existe une corrélation entre l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et la croissance des revenus nationaux, il s'avère que cette augmentation n'impacte pas les autres mesures du développement humain, comme l'espérance de vie ou encore l'éducation.

Tout l'enjeu sera de leur donner les moyens de s'émanciper durablement. Il ne s'agit pas de leur donner des leçons ou de leur imposer des choses, mais, à partir de nos connaissances et de nos moyens, de les aider à ne pas reproduire nos mêmes erreurs. Cela nécessite de toute évidence beaucoup d'humilité face à ce que nous

sommes, à notre contribution qualitative à un monde meilleur, en bref, à un sens particulièrement critique de ce que nous faisons.

Mettre à contribution le marché financier

Le PNUD considère qu'il est nécessaire de taxer les transactions financières afin d'aider ces pays en mal de développement humain. Selon eux, «une taxe sur les opérations de change de seulement 0,005% pourrait rapporter au moins 40 milliards de dollars américains par an, renforçant de manière significative les flux d'aide en direction des pays pauvres (ils s'élevaient à 130 milliards de dollars en 2010), à un moment où le financement du développement stagne à des niveaux inférieurs aux engagements définis, en raison de la crise financière mondiale».

Quid des pays dits «riches»?

La recommandation qui consiste à prendre en considération l'impact environnemental de nos activités ne peut échapper aux pays les plus riches, dans la mesure où le but final est tout de même de garantir «un avenir meilleur pour tous». Mais

on sait pertinemment qu'il est très difficile de changer les us et coutumes bien installés dans nos pays, encore plus quand les lobbyings, financiers notamment, ne manquent pas. Cela prendra du temps, même il faudra bien, à un moment ou à un autre, se décider sérieusement.

Bien plus qu'une question environnementale, le rapport indique des choix plus globaux qui sont à prendre: repenser le «mode de vie que nous choisissons d'épouser, en étant conscients que tous nos actes ont des conséquences pour les sept milliards de personnes vivant sur la planète aujourd'hui, ainsi que pour les milliards d'êtres humains qui nous succéderont dans les siècles à venir».

Les catastrophes naturelles de grande ampleur que connaît le monde depuis quelques années ainsi que leurs conséquences sur les populations nous emmèneront, à défaut de volonté politique, à prendre des décisions fermes. Telle la crise financière qui emmène les pays au pied du mur, après des années d'abus, la perspective d'une crise environnementale gagne chaque jour, à force d'inactivité politique, un peu plus de (mal) chance de se réaliser.

Service à la personne - Partie 2 :

Le cadre réglementaire

En France, le cadre réglementaire fait référence aux bases législatives qui ont normé le dispositif des services à la personne et aux lois qui le font évoluer constamment. Cela passe notamment par une définition précise du dispositif et de l'ensemble du système qui régit ce dernier.

Définition du concept

Nous retenons la définition suivante: «*Une prestation de service à la personne est un acte destiné à améliorer ou à faciliter la vie quotidienne des personnes et des familles par la réalisation de tâches habituellement accomplies par le bénéficiaire*».

Aussi, les services à la personne forment un lien entre les besoins de tous les particuliers (jeunes, actifs, âgés, handicapés) et des employés familiaux polyvalents professionnels, lien largement renforcé par l'État avec une réduction d'impôt, une TVA réduite, un mode d'emploi facilité par CESU.

En contrepartie de ses droits nouveaux, les services à la personne forment un astreignant cadre légal pour les entreprises et associations agréées afin de développer la qualité et le professionnalisme de ces services en mettant la personne, au sens de l'individu, au cœur de leur marché.

Les services à la personne regroupent donc l'ensemble des services contribuant au mieux-être des citoyens à leur domicile. Ils connaissent une forte croissance, correspondant à une demande sociale importante et diversifiée.

Les différents services à la personne se déclinent en trois grands domaines de services: les services à la famille, les services de la vie quotidienne et les services aux personnes dépendantes.

Création et mise en place de l'ANSP (2005-2006)

L'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) est chargée de promouvoir

le développement et la qualité du secteur des services à la personne, selon le plan de cohésion sociale édité par le ministre Jean-Louis Borloo en 2006. Elle aide à créer sa société ou association de services à la personne en concentrant les compétences de plusieurs ministères.

La loi et les décrets d'application fixent à l'Agence des missions précises au service du développement des services à la personne.

Sur le plan administratif, elle coordonne l'activité de l'ensemble des 18 ministères concernés par le secteur des services à la personne. L'objectif est que l'ensemble des acteurs du secteur puisse identifier un acteur unique et que l'action administrative agisse en synergie, grâce à l'efficacité et à la simplicité des procédures mises en œuvre.

Outre la coordination d'ensemble de l'action administrative qui lui est dévolue, l'Agence exerce une mission générale d'appui et de pilotage des initiatives liées à la promotion et au développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés et des collectivités locales.

Les missions de l'Agence sont fixées par l'article D.129-16 du Code du travail (décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005), et tiennent en 6 points: soutenir l'émergence de nouveaux services, favoriser la promotion et la qualité de services, assurer un rôle d'observatoire statistique, impulser la négociation collective, assurer le développement des Chèques Emploi Service Universel (CESU), assurer l'information.



Lorsque l'on parle de services à la personne, il est question des services à la famille, à la vie quotidienne et aux personnes dépendantes.

Les objectifs du plan de développement des services à la personne

Le Plan de développement des services à la personne se donne des objectifs précis en faveur de l'emploi. Parce que les services à la personne représentent un gisement d'emplois important, il est capital de les mettre en valeur, afin de contribuer à la résorption du chômage.

La création effective d'emplois réside dans l'organisation et la professionnalisation du secteur. Le Plan de développement des services à la personne se donne ainsi comme objectifs les tâches suivantes: solvabiliser les services pour les rendre accessibles au plus grand nombre de personnes et de foyers; accroître et structurer l'offre de services en remédiant à l'émiettement des opérateurs; développer toujours davantage la qualité des services proposés et rendus; Qualifier et professionnaliser les intervenants.

Il vise ainsi à répondre à un double enjeu: satisfaire une demande sociale forte de

la part des citoyens; créer de nombreux emplois professionnalisés et mieux rémunérés.

Des freins qui persistent

Le développement du secteur des services à la personne rencontre des freins divers, dont certains persistent encore, et qu'il s'agit de dépasser. On peut estimer que les services à la personne souffrent de plusieurs déficits que l'ANSP s'attache à combler:

- le déficit d'ancienneté du concept et donc un manque certain de visibilité;
- le déficit d'image des métiers souvent considérés comme des «petits boulots» ;
- le déficit de soutien public qui entraîne des emplois au noir;
- le déficit de structuration et de notoriété.

Afin de cerner l'application du dispositif, nous analyserons prochainement la situation à La Réunion et nous étudierons les différentes possibilités envisageables en tenant compte du caractère insulaire de La Réunion.

Nou ar trouve !

Remerciements à toutes et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce journal, Béatrice L., Stéphane M., Gilles L., Hassan I., Retrouvez nous sur FB « L'Az Do Fèr », sur le blog www.noulekabab.com! RDV Vendredi prochain ! contact@noulekabab.com

